

Le 15 septembre 2017

Par SDÉ, courriel et messenger

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

OBJET : DEMANDE D'ADOPTION DE NORMES DE FIABILITÉ
Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP et IRO d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-4001-2017 / Notre référence : R053575 JOT

Monsieur,

Conformément à l'échéancier fixé par la Régie dans sa décision D-2017-050, le Coordonnateur dépose sa preuve complémentaire relativement à la phase 2 du présent dossier. Une liste de pièces à jour est également jointe.

Le Coordonnateur dépose son complément de preuve comme pièce **HQCF-5, Document 1.1**. Le Coordonnateur dépose également deux rapports d'expertise :

- Un rapport préparé par la firme Utility Services, Inc. (M. Brian Evans-Mongeon) afin d'éclairer la Régie relativement au régime de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation (la « NERC ») aux États-Unis et à l'évolution et la révision des normes de fiabilité des normes des familles TOP et IRO faisant l'objet de la présente demande. M. Evans-Mongeon participe de façon active aux travaux de la NERC dans plusieurs comités de rédaction de normes. Il agit pour plusieurs entreprises du secteur électrique, notamment relativement au processus d'exclusion du Bulk Electric System (« BES ») aux États-Unis. Le Coordonnateur dépose le curriculum vitae de M. Evans-Mongeon et demandera à la Régie de reconnaître celui-ci comme **témoin expert en normes de fiabilité de la NERC, d'enregistrement des entités et de conformité**. La Régie a déjà reconnu l'expertise de M. Evans-Mongeon dans le dossier R-3947-2015 phase 2.

- Un rapport préparé par M. Kim Warren afin d'éclairer la Régie relativement aux enjeux d'exploitation et de planification à court terme du réseau et à l'importance de la réception des données dont l'entité RTA demande le maintien de l'exemption provisoire apparaissant dans les annexes Québec des normes TOP et IRO. M. Warren est ingénieur et a travaillé de façon contemporaine en exploitation du réseau de transport de l'Ontario et a dirigé le centre de contrôle de l'*Independent Electricity System Operator* (l'« IESO ») pendant de nombreuses années. Il a ensuite présidé l'IESO. Son curriculum vitae est joint à la présente et le Coordonnateur demandera à la Régie qu'il soit reconnu comme **témoin expert en exploitation et en planification à court terme des réseaux de transport**.

Des versions publiques caviardées de ces pièces sont jointes à la présente et sont accompagnées d'une affirmation solennelle relative à la confidentialité. Une version confidentielle est également déposée en format papier seulement, selon la procédure établie. Une traduction anglaise de courtoisie du complément de preuve du Coordonnateur, pièce HQCF-5, Document 1, suivra dans les prochains jours. Enfin, la pièce HQCF-5, Document 7 intitulée « Désignation hors RTP – Liste des installations, mesures et signalisations » est déposée sous pli confidentiel seulement.

Les normes des familles TOP et IRO sans dispositions particulières applicable au producteur à vocation industrielle sont déposées comme pièce **HQCF-5, Document 4**, de même que d'autres documents pertinents indiqués à la liste de pièces.

Veillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT /sg

p. j.

c. c. (par courriel seulement)
Me Pierre Grenier, procureur de Rio Tinto Alcan inc.
Me Nicolas Dubé, procureur de ELL